



RAPPORT D'ACTIVITE 2022

SAMNA / MNA Sas

Dispositif Protection de l'Enfance

SOMMAIRE

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGE DU RÉSEAU NATIONAL PEP	4
--	----------

INTRODUCTION	6
---------------------------	----------

PRÉSENTATION DU SERVICE	7
--------------------------------------	----------

- AGREMENT.....7
- PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS7

LE PUBLIC ACCOMPAGNE	8
-----------------------------------	----------

- NOMBRE DE JEUNES ACCUEILLIS AU SAMNA8
- ORIGINE GEOPGRAPHIQUE DES JEUNES ACCOMPAGNES.....9
- REPARTITION DES JEUNES PAR AGE A L'ARRIVEE.....11
- PROPORTION DES JEUNES QUI PASSENT LEURS TESTS DE POSITIONNEMENT SCOLAIRE11
- DUREE DU SEJOUR12
- DEPARTEMENT D'OU SONT ORIENTES LES JEUNES..13
- LIEUX D'ORIENTATION APRES LE SAMNA14

L'ACTIVITÉ	15
-------------------------	-----------

- LE TAUX D'OCCUPATION.....15
- LE NOMBRE DE JOURS D'OUVERTURE.....15
- L'ADMISSION.....16
- LA REFERENCE.....16
- L'ACCOMPAGNEMENT PAR LES PROFESSIONNELS...16
- LA SCOLARITE.....17
- LA SANTE.....17
- LE MNA SAS.....18
- LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT20

TRAVAILLER EN PARTENARIAT	21
--	-----------

- LE SEAMNA (SERVICE D'ÉVALUATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS NON ACCOMPAGNES)21
- LES BENEVOLES21

L'ORGANISATION DE SERVICE 23

- LA MUTUALISATION DU SITE23
- LES EQUIPEMENTS ET TRAVAUX DU SITE23

RESSOURCES HUMAINES..... 24

- ORGANIGRAMMES.....24
- MOUVEMENTS DE PERSONNEL25
- FORMATIONS 202226
- STAGIAIRES 2022.....26

PERSPECTIVE POUR L'ANNÉE 2023 27

- SAMNA27
- MNA SAS28

CONCLUSION 29

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP

Créée en 1915, l'Œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance, mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurées par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.

Conformément aux valeurs qui inspirent leur engagement professionnel, tous les établissements et services du réseau PEP, dans toutes les dimensions de leurs interventions pluridisciplinaires, ont pour but de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

*Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices :
solidarité, laïcité et égalité*

Les PEP se définissent comme des opérateurs de la transformation sociale et du décroisement des politiques publiques au cœur des territoires. Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité. Ces valeurs sont une boussole pour mettre en évidence les insuffisances voire les impasses de l'organisation néolibérale et d'en contrer les effets les plus dévastateurs.

Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances. **Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est bien l'éducation, et par conséquent la scolarisation.**

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 24.000 salariés, disposent de plus de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent près de 1 milliard d'euros d'activité.

Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924. En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost. Au 1er janvier 2023, elle absorbe l'association du Centre Bossuet, intégrant ainsi 2 nouvelles structures : le CMPP Bossuet et le Sessad Bossuet.

Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 2000 usagers et familles, accompagnés et 430 salariés.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes avec troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires ;
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA), un service d'accompagnement (PASS'MNA), et un service d'accueil familial (MNA Sas) ;
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens ;
- Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) et un SESSAD spécialisé Troubles Sévères du langage ;
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) ;
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant trois ITEP, trois SESSAD, trois unités d'internats en hébergement séquentiel, deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS) ;
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (S3AS) ;
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTR DV) ;
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes ;
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV) ;
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité ;
- Un centre de formation ;
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon ;
- Un dispositif d'appui à la mobilité internationale et un dispositif de mentorat.

INTRODUCTION

L'année 2022 a vu la fin du contexte pandémique lié à la COVID-19 et la reprise d'une activité plus « ordinaire ». En 2021, l'activité du SAMNA a été fortement impactée par la COVID-19. Le service a dû accompagner un groupe de jeunes qui est resté de long mois sur site sans perspective de départ et d'avenir.

L'année 2022 a pris le contre-pied de 2021 en matière de mouvement des jeunes. L'année a été particulièrement dense avec une très forte reprise de l'activité sur la fin de l'année. Le service fonctionne pour la première fois en flux tendu, 30 jeunes sont accueillis en permanence sur site et pour quelques périodes en sureffectif.

Quelques chiffres permettent d'éclairer la densité de l'activité au SAMNA : 126 jeunes ont été pris en charge pour des périodes variants de 2 à 5 mois, 698 actes et consultations médicales et paramédicales ont été réalisés, et 68 bilans de scolarité. L'ensemble de ces consultations et bilans ont nécessité autant de déplacement des équipes du SAMNA vers les structures et établissements compétents. Vous retrouverez en détail l'ensemble de l'activité du service dans ce document.

Un effort particulier a été porté pour stabiliser l'équipe éducative. La mise en œuvre de l'analyse de la pratique une fois par mois pour l'ensemble de l'équipe y participe. Quatre salariés sont actuellement en formation qualifiante. Nous poursuivons, en 2023 cet effort avec une formation collective dispensé par Forum réfugié autour des singularités et particularités du travail éducatif auprès d'une population migrante.

La formation nous semble un levier essentiel, indispensable pour maintenir une équipe en capacité de travailler dans un contexte institutionnel et émotionnel très prenant où les mouvements d'attachement et de détachement sont permanents et mette à l'épreuve les éprouvés des équipes.

L'année 2022 a également fortement été, impactée par des arrêts de travail de longues durées : deux personnes en arrêts maladie supérieur à 6 mois (un éducateur spécialisé et un surveillant de nuit), deux éducatrices en congés maternités suivi de congés parentaux. Il a été nécessaire de remplacer ces absences par des remplacements en CDD. Ces remplacements perdureront encore pour 2023. A cela, se rajoutent les CDD pour les absences et remplacements de maladie de plus courte durée. Compte tenu de l'activité, il est difficile de ne pas remplacer les salariés afin d'assurer la permanence du service.

Ces remplacements ont généré des surcoûts supplémentaires importants pour la structure.

Comme l'ensemble des structures médico-social le contexte économique a fortement impacté les résultats. Une inflation spectaculaire des prix liée à la crise économique en France s'est fait ressentir aussi bien sur le coût de la nourriture, sur l'achat d'hygiène et vestimentaire, mais également par l'augmentation du prix du carburant.

Nous poursuivons en 2023, notre recherche d'optimisation des coûts tout en maintenant nos existences en matière de service rendu aux usagers en accord avec les valeurs associatives.

PRÉSENTATION DU SERVICE

AGREMENT

Le SAMNA est habilité par l'ASE du Département du Rhône depuis le 07 janvier 2019 par l'arrêté n° ARCG-ASE-2018-0034 pour une durée de 5 ans (2019 à 2023). Il fait suite à l'arrêté initial n° ARCG-DEF-2017-0042 du 26 décembre 2017 autorisant l'expérimentation d'une année (2018). Durant les deux premières années, le SAMNA avait une capacité d'accueil de 20 places dans le cadre de l'accueil d'urgence des MNA du Département du nouveau Rhône.

Le Conseil Départemental du Rhône a souhaité accroître la capacité d'accueil du SAMNA de 10 places. Pour ce faire le Conseil Départemental a octroyé une subvention d'investissement dans le cadre de la rénovation de 3 anciens appartements de fonction vétustes situés sur le site de VERNAY au travers d'une lettre d'engagement en date du 09 août 2019. Le SAMNA passe donc d'une capacité d'accueil de 20 places à 30 places.

PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS

Le SAMNA est chargé de mettre à l'abri, sans délai, les jeunes orientés par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance et de réaliser un accompagnement éducatif le temps qu'une orientation pérenne soit proposée. Durant cette période, les missions principales sont :

Outre la mise à l'abri des adolescents afin d'offrir un espace sécurisé et un environnement rassurant. Notre engagement est :

- **L'évaluation éducative des jeunes :**
 - observation du niveau d'autonomie dans l'accomplissement des gestes de la vie quotidienne, de leur capacité à vivre en collectivité et à respecter les règles de vie afin de les préparer aux futurs lieux de vie et à vivre dans une société nouvelle avec une culture différente.
- **L'évaluation des compétences scolaires des jeunes :**
 - accompagner pour passer les tests de positionnement scolaire.
- **Engager les soins en santé primaire**
 - accompagner pour un bilan de santé complet et pour la vaccination.

Pour réaliser ces évaluations, nous sommes particulièrement attentifs à tout événement , échanges qui pourraient étayer notre mission en lien avec le SEAMNA. Nous portons à chacun une attention, une écoute.

LE PUBLIC ACCOMPAGNE

Le SAMNA accueille uniquement des Mineurs Non Accompagnés (MNA). Le foyer est mixte sans âge minimum d'accueil.

On désigne par le terme de MNA, les jeunes originaires d'un autre pays, ayant moins de dix-huit ans et arrivant sur le territoire français sans représentant légal. Ces jeunes sont donc des mineurs qui ont quitté leur pays d'origine pour venir en France.

Les raisons du départ peuvent être diverses : volontaire ou non, économique, politique et plus récemment pour des raisons dues au dérèglement climatique. Leur vécu ainsi que leur parcours migratoire est souvent traumatique et lié à la rupture brutale avec leur pays d'origine, leur famille, leur culture et à la nécessaire adaptation rapide à un environnement qu'ils ne connaissent pas.

Considérés d'un point de vue juridique comme « mineurs en danger » du fait de l'absence des personnes-ressources pouvant les recueillir en France, et de la vulnérabilité due à leur jeune âge, ils bénéficient du droit de protection avant leurs dix-huit ans et sont pris en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Pour l'année 2022, le SAMNA a été peu marqué par la pandémie liée à la COVID-19.

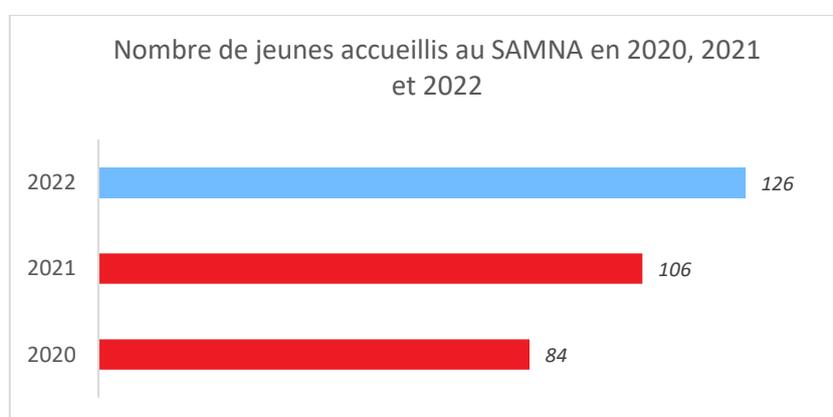
Le 1er avril 2021, les PEP 69/ML et plus précisément le SAMNA ont repris la gestion du service d'accompagnement des familles solidaires créé un an auparavant, géré par l'Association DEMESO. Nous avons nommé ce service « le MNA Sas ». Le flux migratoire en 2021 était fortement impacté par la crise sanitaire et nous avons œuvré à moyens constants sur le MNA Sas pour une période du 01-04-2021 au 31-12-2021.

Au 01-01-2022, le conseil départemental nous a octroyé un 0,5 ETP acquis avec pour objectif de recruter trois familles solidaires afin de pouvoir accueillir au sein du service MNA Sas jusqu'à 5 jeunes.

NOMBRE DE JEUNES ACCUEILLIS AU SAMNA

Au cours de l'année 2022, nous avons réalisé 103 accueils de jeunes MNA. 23 jeunes étaient déjà présents sur la structure au 1er janvier 2022. La file active pour l'année 2022 a donc été de 126 jeunes accompagnés contre 106 pour 2021, soit une augmentation de 19 %.

Comme depuis l'ouverture du service, nous n'avons accueilli que des garçons bien que le SAMNA soit mixte. Les rares filles arrivées sur le département du Rhône sont orientées en MECS.



Entre 2018 et 2021, le SAMNA a accueilli quasiment le même nombre de jeunes par an :

- 87 pour 2018 ;
- 82 pour 2019 ;
- 84 pour 2020 ;
- 106 pour 2021. Soit une légère augmentation.

Pour 2022, l'augmentation des jeunes accueillis s'est réellement fait ressentir. 126 jeunes en file active avec un **taux d'occupation à plus de 90 %** sur les 5 derniers mois 2022.

Pour rappel :

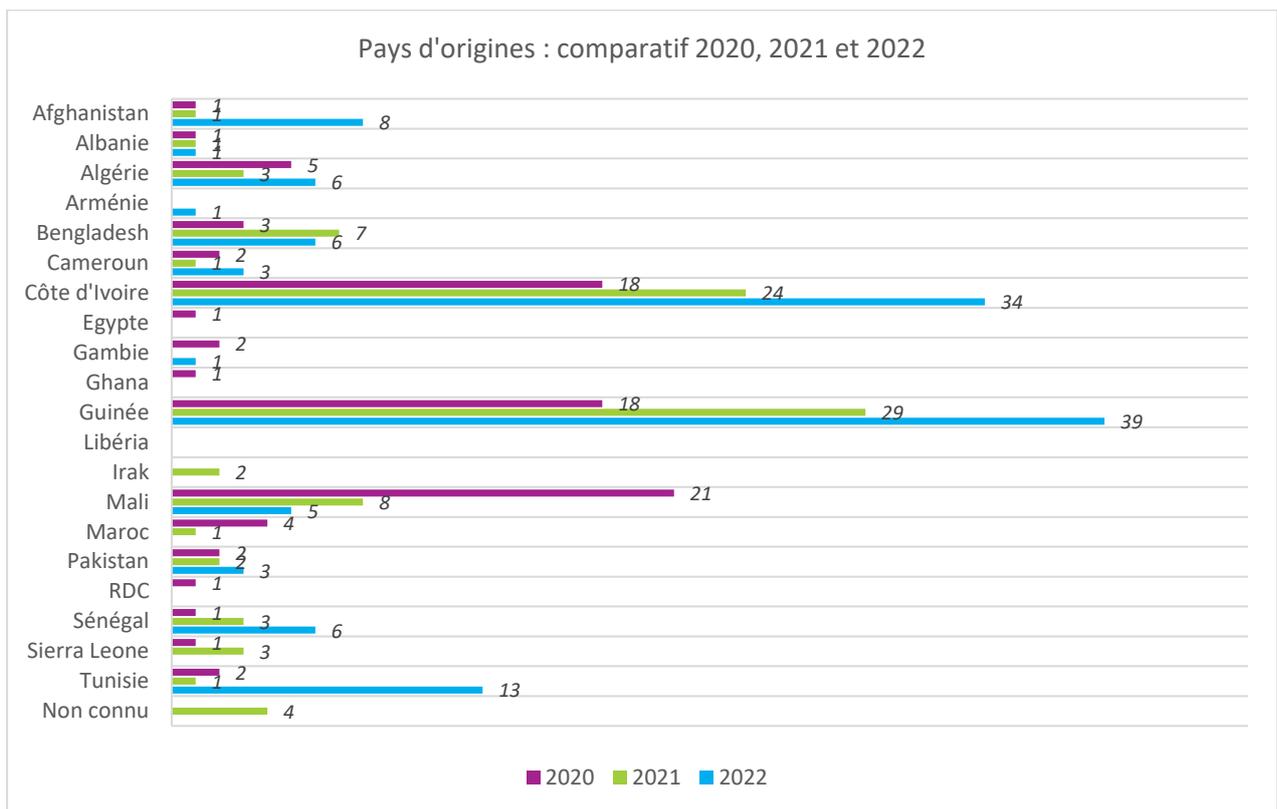
En 2018 et 2019, la capacité d'accueil était de 20 places, le SAMNA ne pouvait donc pas accueillir tous les jeunes « primo-arrivants » dans le département du Rhône. La conséquence a été qu'un grand nombre de jeunes a été hébergé dans des hôtels en attendant une place dans notre établissement.

En 2021, grâce à l'augmentation de la capacité d'accueil à 30 places survenues en 2020, nous avons pu accueillir tous les jeunes au sein de notre structure. Aucun jeune n'a donc été hébergé à l'hôtel.

Pour 2022, depuis le mois d'août, et ce, en continu, le SAMNA héberge 30 jeunes en effectif plein avec un allongement de la durée du séjour pour l'ensemble de ces jeunes. La conséquence est que de nouveau, des jeunes sont hébergés en hôtels dans l'attente qu'une place se libère dans notre établissement. Autre conséquence, la durée du temps d'attente à l'hôtel se rallonge également, un jeune peut rester jusqu'à 3 semaines, 1 mois à l'hôtel dans l'attente d'une place au SAMNA.

ORIGINE GEOPGRAPHIQUE DES JEUNES ACCOMPAGNES



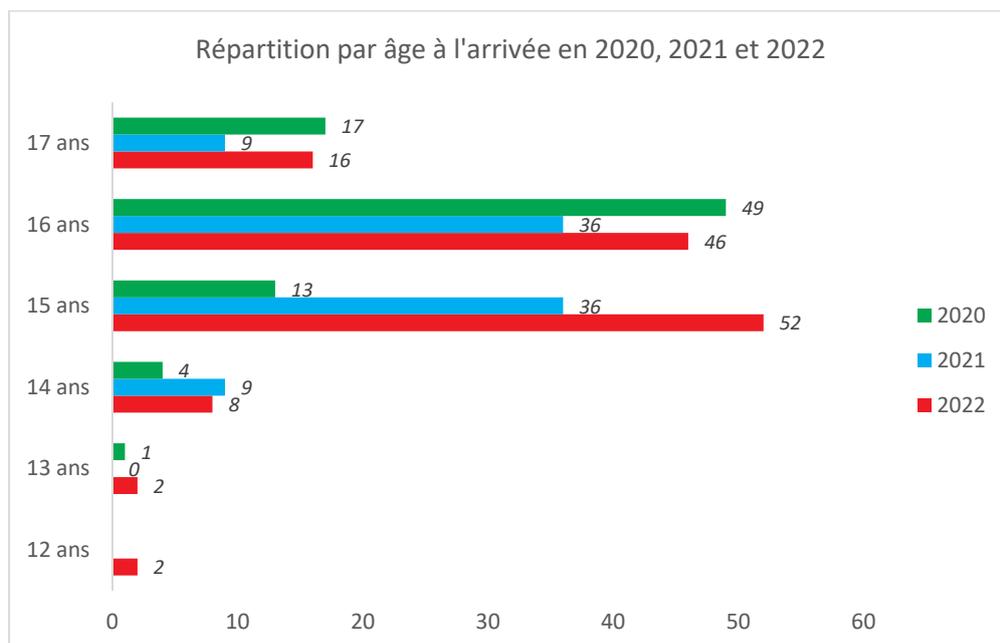


Les jeunes originaires d’Afrique de l’Ouest restent toujours majoritaires et représentent en 2022, 68 % des jeunes accueillis contre 74% en 2021. À eux seuls, les jeunes originaires de la Guinée et la Côte d’Ivoire représentent 54,36 % des accueils.

Nous notons cependant, une augmentation importante d’accueil concernant les jeunes d’Afrique du Nord (Algérie et Tunisie), 17 jeunes contre 4 en 2021, ce qui représente pour 2022, 16,5 % des jeunes accueillis .

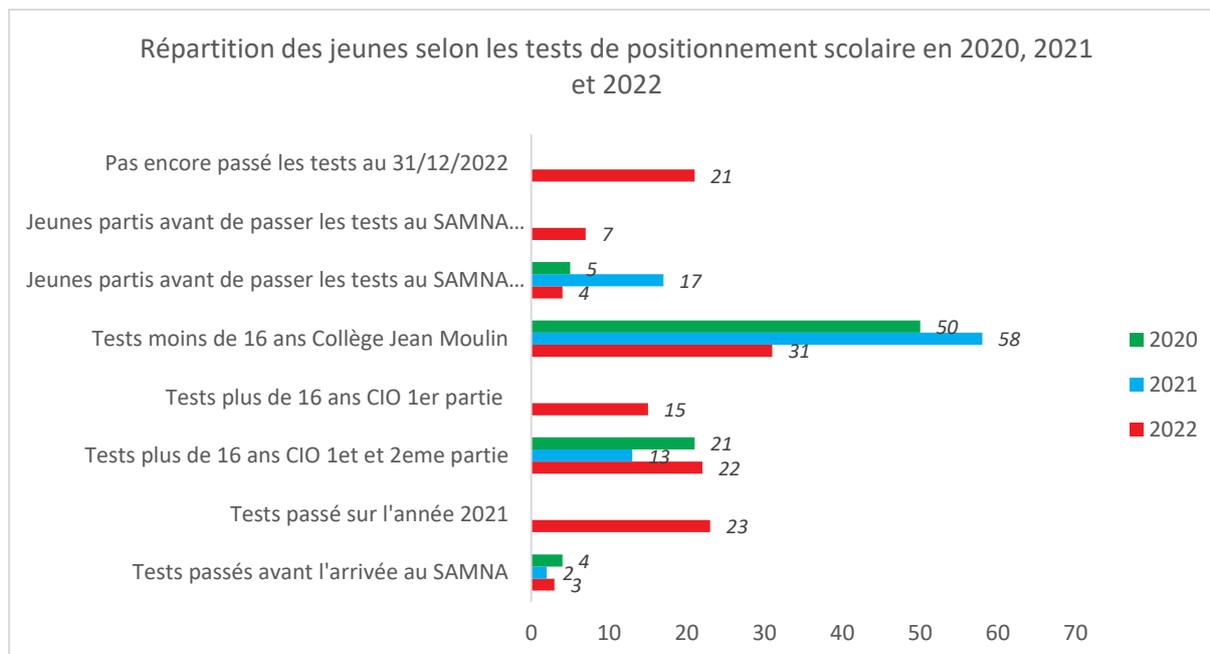
Également, une légère augmentation de l’accueil de jeunes originaires du Moyen-Orient. Ils représentent en 2022, 15 jeunes contre 11 en 2021. Il s’agit essentiellement de jeunes originaires d’Afghanistan, le SAMNA a accueilli 7 jeunes contre 1 seul en 2021.

REPARTITION DES JEUNES PAR AGE A L'ARRIVEE



En 2022, la répartition des jeunes accueillis en moins de 16 ans (64 jeunes) et en plus de 16 ans (62 jeunes) reste équilibrée. Le pourcentage reste à 50 % d'un côté comme de l'autre. D'une manière générale, la répartition par âge est proche de celle connue en 2021.

PROPORTION DES JEUNES QUI PASSENT LEURS TESTS DE POSITIONNEMENT SCOLAIRE

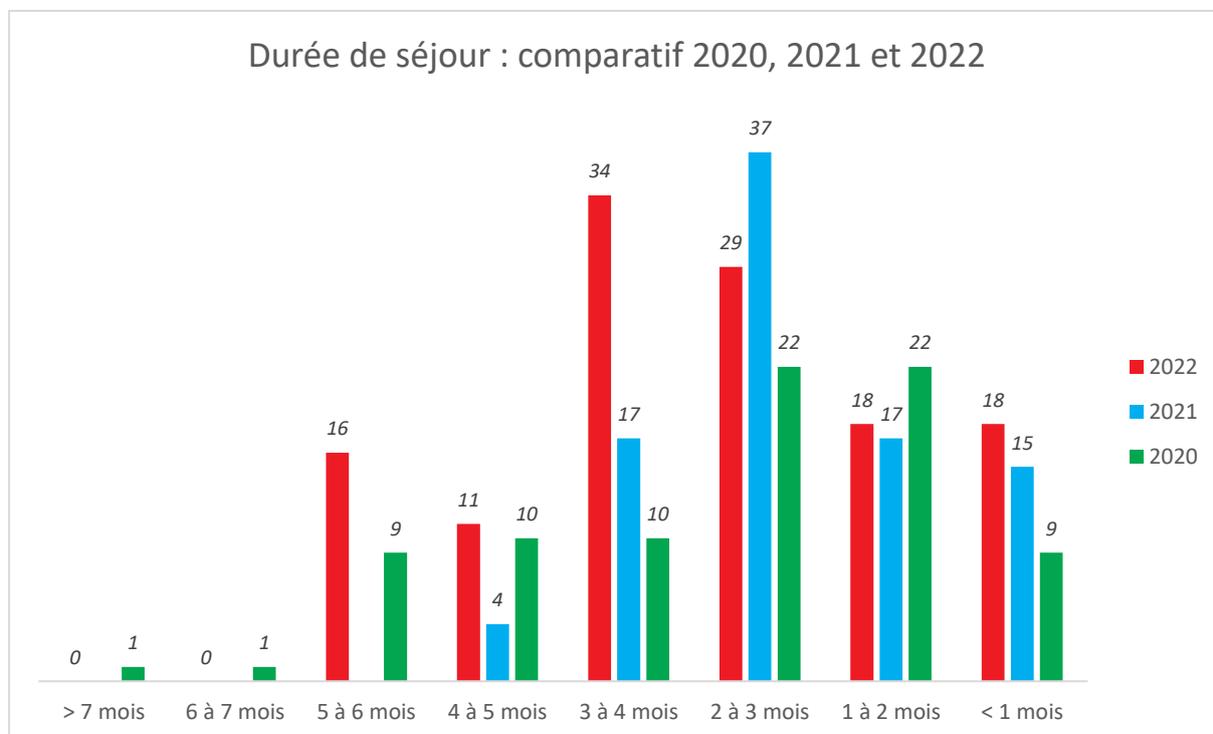


Nous constatons toujours que très peu de jeunes à leur arrivée ont passé leur test de positionnement, même pour les jeunes réorientés par d'autres départements, ils restent au nombre de 3 sur 126 pour 2022.

Concernant les tests de positionnement scolaire pour les jeunes de plus de 16 ans, ces derniers se passent en deux temps : un premier temps administratif afin de recueillir les données administratives nécessaires pour l'enregistrement des jeunes par le CIO auprès de la DDESEN, puis un deuxième temps sur table pour la passation des tests de positionnement. En 2021, le CIO organisé lui-même ses rendez-vous, le SAMNA obtenait 1 rendez-vous au CIO tous les mois pour l'ensemble des jeunes inscrits (environ 10 jeunes tous les mois). Depuis 2022, les rendez-vous sont imposés par la DDESEN, ils sont fixes et ne sont organisés plus que tous les trimestres, ce qui rallonge considérablement, à la fois, le temps d'attente pour les jeunes de plus de 16 ans, mais surtout l'obtention de leur affectation scolaire. Il n'est plus rare qu'un jeune de plus de 16 ans soit dans l'obligation d'attendre plus de 6 mois pour obtenir son affectation scolaire. Ceci justifie que 15 jeunes de plus de 16 ans ont quitté le SAMNA sans avoir passé la deuxième partie des tests scolaires. Un suivi post-orientation est donc nécessaire afin de nous assurer que les jeunes ayant quitté le SAMNA ont bien été inscrits au CIO correspondant à leur lieu d'hébergement (CIO de Givors pour les départs sur Condrieu).

Concernant les tests de positionnement scolaire pour les jeunes de moins de 16 ans. La procédure reste inchangée. Les tests s'organisent en partenariat avec le collège Jean Moulin à Villefranche-sur-Saône. Les rendez-vous sont fixés mensuellement (hors vacances scolaires). Les accueils réalisés aux derniers trimestres 2022 ont été majoritairement des jeunes de moins de 16 ans, ce qui explique en partie les tests non encore réalisés au 31-12-2022, 12 jeunes de moins de 16 ans ont passé leur test sur 2023.

DUREE DU SEJOUR

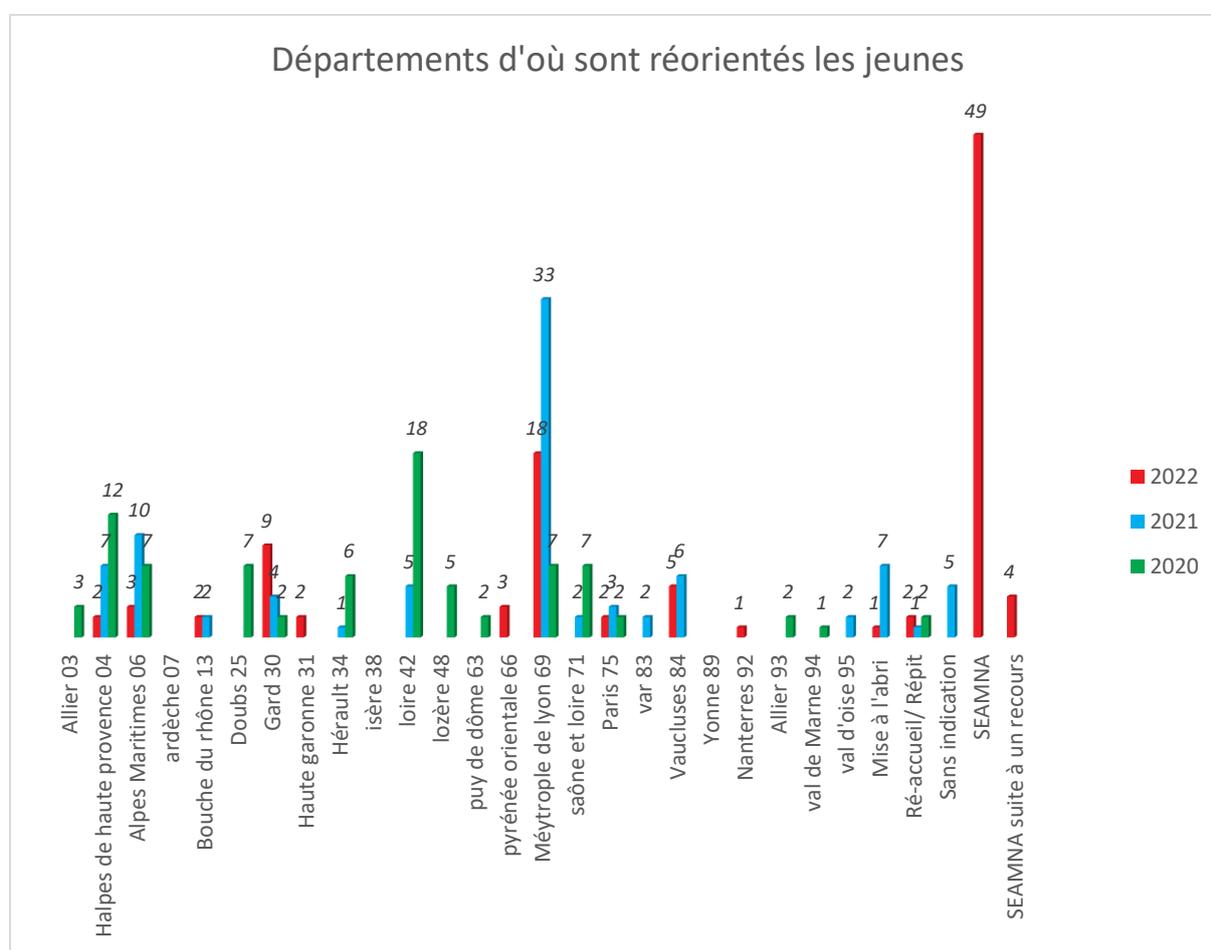


Pour rappel, en 2021, la durée moyenne de séjour était majoritairement comprise entre 2 et 3 mois et aucun jeune n'était resté plus de 5 mois, ce qui est loin d'être le cas pour 2022.

61 jeunes sur 2022 sont restés plus de 3 mois, 34 entre 3 et 4 mois, 11 entre 4 et 5 mois et 16 plus de 5 mois.

La période du séjour au SAMNA se rallonge considérablement, liée au manque de place dans les structures pérennes, mais également aux différentes difficultés organisationnelles et de ressources humaines rencontrées par les autres structures, cela se répercute sur le SAMNA du fait de l'impossibilité d'accueillir des jeunes dans les établissements. C'est le cas pour notre partenaire CAPSO avec le foyer de Saint Clément les Places, qui depuis novembre 2022, ont figé les places d'accueil dans l'attente de recrutement de personnel et de réorganisation de leur service. L'attente pour ces jeunes devient rapidement longue et difficilement soutenable, ce qui peut devenir source de tension. Cela mobilise davantage l'ensemble des équipes éducatives, car des solutions en interne doivent être déployées afin d'occuper ces jeunes qui ne sont pas scolarisés et sans transport possible vers des lieux de socialisation.

DEPARTEMENT D'OU SONT ORIENTES LES JEUNES



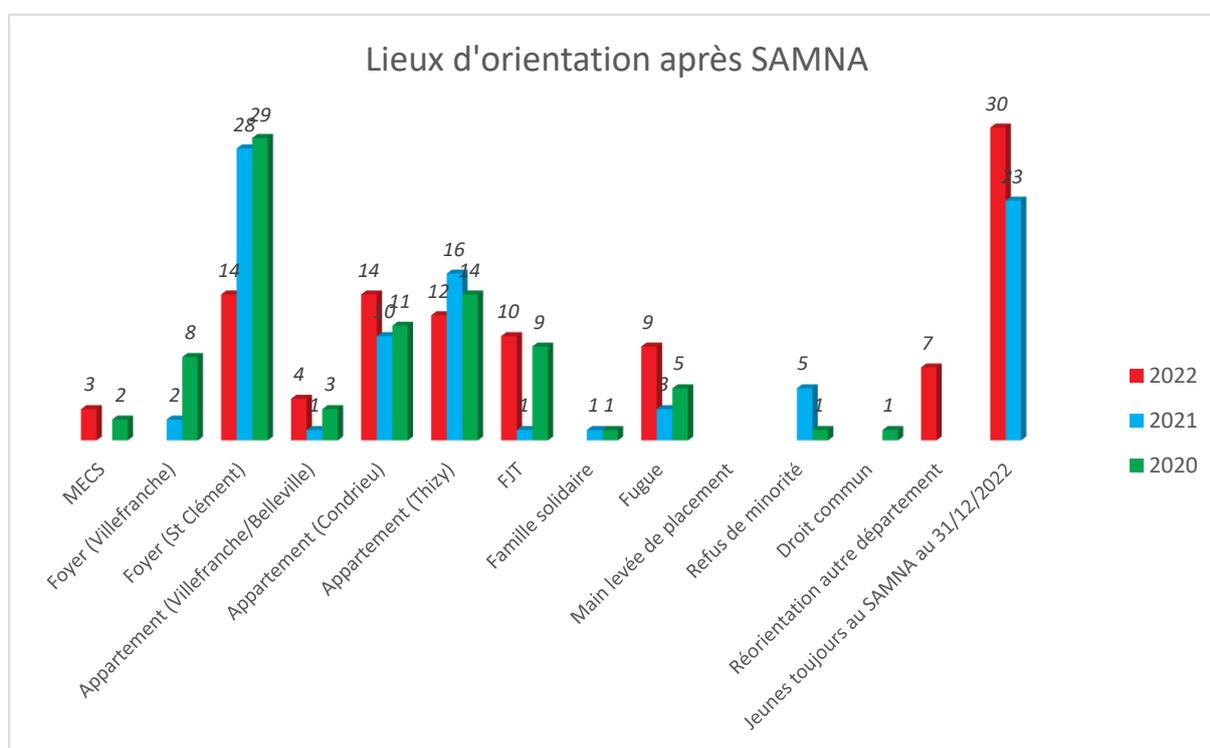
Pour rappel, en 2021, 36 % des jeunes accueillis au SAMNA étaient des primo-arrivants, ils ont été évalués par le SEAMNA, contre seulement 8 % en 2019.

En 2022, nous constatons toujours une augmentation des primo-arrivants puisque 53 jeunes évalués par le SEAMNA ont été accueillis au sein du SAMNA, ce qui représente 51 % des accueils. Le SAMNA remplit donc encore plus son rôle de premier lieu d'accueil et d'évaluation des MNA.

Pour les autres jeunes réorientés par les différents départements, le fait que les jeunes accueillis au SAMNA ont déjà séjourné plusieurs semaines, voire plusieurs mois (jusqu'à 7 mois) dans un autre département est une source de souffrance pour ces jeunes et présente une difficulté majeure dans notre accompagnement. Difficulté aggravée par la durée du séjour qui se prolonge encore au SAMNA. D'autant plus, que ces jeunes réorientés s'imaginent être réorientés sur la Métropole, lieu de passage et source de socialisation.

En effet, après avoir attendu dans un département, ils sont réorientés au SAMNA où il faut encore attendre une place pérenne et une inscription scolaire. Beaucoup de jeunes ont l'impression de « repartir à zéro » ou d'être « ballottés » d'un département à l'autre. La plupart des jeunes se sentent également bloqués par les difficultés de déplacement et par le manque de transport en commun. Quand les jeunes arrivent d'un autre département où ils étaient hébergés en ville, dans notre structure très isolée géographiquement, cela est parfois très mal vécu et peut provoquer incompréhension et colère.

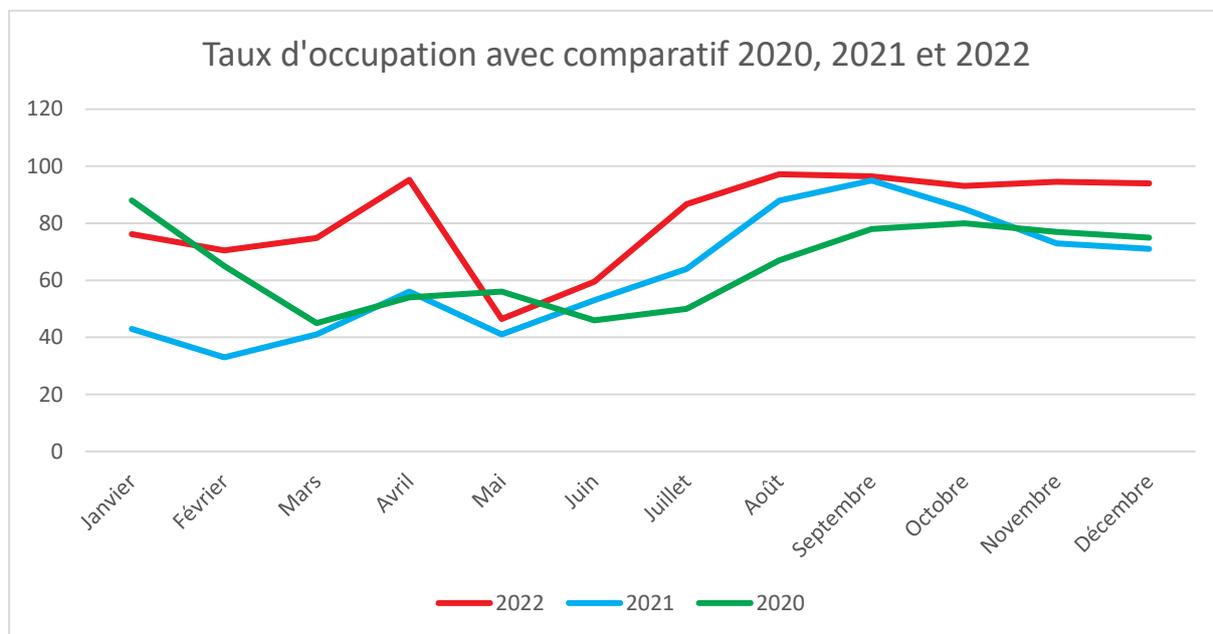
LIEUX D'ORIENTATION APRES LE SAMNA



Les structures pérennes où sont orientés les jeunes après le SAMNA restent les mêmes avec une proportion assez constante avec pour orientation principale le foyer de Saint Clément (pour les moins de 16 ans) et les appartements de Thizy (pour les plus de 16 ans). Nous pouvons malgré cela constater une baisse des accueils pour les moins de 16 ans sur le foyer de Saint Clément les Places (16 en 2022 contre 28 en 2021), pour les raisons évoquées ci-dessus.

L'ACTIVITÉ

LE TAUX D'OCCUPATION



En 2021, le taux d'occupation est resté faible sur les 5 premiers mois de l'année (contexte COVID) puis il a augmenté avec la reprise des arrivées de jeunes MNA pour rester au-delà des 70% à partir de l'été. L'année 2022 est marquée par la pleine activité. Nous constatons un pic en avril avec un taux d'occupation à 95%, une baisse significative en Mai avec un taux d'occupation à 46 % expliqué par des départs du SAMNA plus importants sur Saint Clément, Thizy et FJT de Belleville sur le mois de Mai puis une remontée constante pour atteindre en août la pleine activité qui reste constante jusqu'à la fin de l'année et qui perdure pour le début d'année 2023.

- Août 2022 : 97.20%
- Septembre 2022 : 96.11%
- Octobre 2022 : 93.12%
- Novembre 2022 : 94.56%
- Décembre : 93.98%

LE NOMBRE DE JOURS D'OUVERTURE

Le service est ouvert 365 jours sur 365.

L'ADMISSION

L'admission représente un des moments clés de l'accompagnement. Un temps individualisé et privilégié est donc pris avec les jeunes afin de recueillir sa parole et de lui présenter l'établissement. Ce temps d'admission est essentiel pour accueillir sereinement le jeune. Nous avons constaté que ce temps d'accueil s'est prolongé du fait des circonstances évoquées ci-dessus. Les jeunes qui ont séjourné à l'hôtel ont besoin de plus de temps de parole pour exprimer leur soulagement de pouvoir être enfin hébergé et libérer leurs angoisses. Pour les jeunes réorientés, l'histoire est différente, une grande majorité exprime leur mécontentement et/ou leur colère. Il faut prendre le temps de les apaiser et pour certains leur donner envie de rester et de ne pas partir du centre. Cet état explique également l'augmentation des fugues sur l'année 2022.

Dans un deuxième temps, nous l'installons dans sa chambre. Nous faisons avec lui un inventaire de ce dont il a besoin et lui donnons le trousseau complémentaire nécessaire (vêtements, chaussures, produits d'hygiène corporelle). Le flux tendu et le fait que des jeunes résident à l'hôtel, cela signifie également que lorsqu'un jeune part du SAMNA, le jour même un autre jeune arrive. Cela demande une forte réactivité des équipes et notamment des maîtresses de maison afin de nettoyer la chambre, de désinfecter et de réaménager la chambre avant que le nouveau jeune arrive. Elles n'ont parfois qu'une heure de marge de manœuvre entre le départ et l'arrivée.

LA REFERENCE

Rapidement, un éducateur référent est nommé pour chaque jeune. Le référent a la charge du suivi administratif et individuel du jeune. Pour 8.5 ETP, un référent a 5 jeunes en référence constante, mais les jeunes tournent cela signifie donc qu'en moyenne pour 2022, 103 jeunes accueillis pour 8.5 ETP, cela représente entre 12 et 13 références par professionnel.

L'ACCOMPAGNEMENT PAR LES PROFESSIONNELS

Les jeunes sont constamment présents sur la structure qui se situe dans un territoire très ruralisé et dépourvu de moyen de transport en commun. Toute démarche extérieure (tests scolaires, santé, loisir, achat) nécessite donc un accompagnement physique par un professionnel, l'équipe éducative est donc souvent sur la route. L'estimation que nous faisons de ce temps est d'un équivalent temps plein tout au long de l'année. Pour l'année 2022, nous avons été dans l'obligation de refuser certains déplacements demandés par le SEAMNA en lien avec les contraintes citées ci-dessus.

Si la semaine est plutôt consacrée aux sorties dites essentielles, nous réservons les sorties de loisirs le week-end. Comme évoqué ci-dessus, les jeunes sont en permanence présents sur le site et pour une durée moyenne en 2022 de 4 à 6 mois contre 2 mois et demi en 2021. Il est donc important de les occuper, de leur permettre de sortir du site et de leur offrir des ouvertures sur leur nouvel environnement.

C'est au cours des week-ends que l'équipe éducative propose ce type d'accompagnement : visite des villes alentour, piscine, patinoire, cinéma, musée, randonnée, etc.

Cet accompagnement a été difficile à mettre en œuvre en 2022, du fait de l'effectif éducatif. 3 éducateurs en week-end ne permettent pas de sortir à 30 jeunes. Nous circulons avec 2 véhicules 9 places (chauffeur compris) et 1 véhicule 7 places (chauffeur compris) en week-end. Nous ne pouvons donc sortir qu'à 22 jeunes. Cela oblige la maîtresse de maison à rester seule avec 8 jeunes sur site et à organiser un roulement des sorties. Concrètement, tous les jeunes ne peuvent pas sortir tous les week-ends. L'emploi du temps en semaine ne

permet pas non plus d'organiser des sorties puisque le SAMNA ne bénéficie que d'un seul éducateur le matin pour 30 jeunes et de deux éducateurs l'après-midi pour l'après-midi (dont 1 éducateur souvent en déplacement extérieur pour les rendez-vous ou autres). De plus, les deux véhicules 9 places sont utilisés tous les matins et tous les soirs de la semaine par l'internat pour le transport des jeunes en scolarité.

LA SCOLARITE

C'est la demande principale de tous les jeunes. En complément aux cours de français dispensés par les bénévoles le jeudi matin, l'équipe éducative met en place des séances de soutien scolaire afin de renforcer leur niveau, séances de soutien organisé les matins de la semaine.

Une de nos missions est d'inscrire et d'accompagner tous les jeunes aux tests de positionnement scolaire :

- Pour chaque jeune de moins de 16 ans, nous prenons contact avec le professeur d'UP2A du collège Jean Moulin de Villefranche qui leur fait passer les tests de positionnement scolaire au sein de son collège.
- Pour les plus de 16 ans, un premier entretien d'évaluation est mené au CIO de Villefranche. Ils sont ensuite reconvoqués afin de passer le test de positionnement dans ce même CIO. Il est à noter que depuis la rentrée scolaire 2021/2022 c'est l'inspection académique qui décide des dates de passage des tests scolaires ce qui rigidifie le dispositif. Nous n'avons plus qu'un seul passage par trimestre au lieu de 1 par mois.

En fonction du résultat de ces tests, l'inspection académique affecte ensuite le jeune dans un établissement scolaire.

Le délai entre l'arrivée du jeune, le passage des tests, les résultats et l'affectation reste très long. Les jeunes ne sont donc pas scolarisés durant leur séjour au SAMNA et cette attente est source d'angoisse et d'oisiveté.

Nous avons répondu à un appel à projets de la fédération des PEP pour lequel nous avons obtenu une subvention. Le caractère innovant du projet consiste à mettre au premier plan les compétences scolaires et les potentialités d'apprentissage des adolescents accueillis au SAMNA sur une période relativement courte avant leur réorientation. Il s'agira de valoriser l'image de ces jeunes auprès de l'environnement et de favoriser les facteurs de réussite dans leurs futurs parcours d'insertion professionnelle et sociale. C'est cette ambition qui va au-delà des missions classiques d'accueil assignées au SAMNA que soutient notre projet.

LA SANTE

Le parcours migratoire de ces jeunes ainsi que les conditions sanitaires parfois dégradées de certains pays d'origine nécessitent une évaluation de leur état de santé globale. L'état de santé de la quasi-totalité des jeunes à leur arrivée est dégradé et nécessite d'engager des soins. De plus, nous constatons que beaucoup de jeunes se plaignent de douleurs, d'insomnie et d'anxiété le soir venu avec une dimension psychosomatique pour certains.

L'infirmière recrutée en début d'année 2022 a poursuivi les missions suivantes :

- Réaliser le bilan médical d'entrée pour repérer les problèmes de santé et voir ce qui a déjà été fait dans le département d'accueil.
- Réaliser un bilan sanguin d'entrée dans la semaine de l'arrivée pour dépister d'éventuelles pathologies et lister les vaccins à faire. Ensuite ces résultats sont transmis au Dr LACHARME de la maison de santé de Beaujeu qui analyse les résultats et fait d'éventuelles prescriptions.
- Réaliser les tests PCR sept jours après l'arrivée au SAMNA (le jeune est isolé durant toute cette période).
- Réaliser la vaccination.

- Réaliser 1 IDR et accompagner le jeune au CDHS de Villefranche pour faire une radio des poumons afin de dépister une éventuelle tuberculose.
- Préparer les piluliers et distribuer les médicaments.
- Prendre des rendez-vous médicaux et accompagner physiquement les jeunes (dentiste, médecin généraliste et spécialisé, kinésithérapeute, OPH, radio, scanner, IRM...)
- Élaborer le dossier médical informatique qui sera ensuite remis au nouveau lieu d'accueil.
- Assurer une surveillance médicale si un jeune est malade (ex. : prise de température).
- Gérer le stock de la pharmacie.
- Préparer et animer des temps de prévention.

25	Jeunes vus en dépistage dentaire par UFSBD (prévention)
51	Jeunes vus par l'opticien avec réalisation de douze paires de lunettes
55	Consultations dentaires (certains y sont allés 2 ou 3 fois)
87	Jeunes ont eu un dépistage de tuberculose
85	Jeunes ont eu une radio des poumons
114	Vaccinations (DTCP, Hépatite, Méningite, ROR)
13	Bilan radio (pour des douleurs) et bilan hépatite B
75	Bilans sanguins piqués à l'entrée
67	Bilans de contrôle (soit 47 prise de sang : suivi ITL, contrôle bilan d'entrée, 19 helikit dont 10 helikit positifs demandant 10 jours de traitement)
24	Traitement contre la gale (dont cas contact avec 1 ou 2 doses)
24	Vaccinations contre la COVID
8	Passages aux urgences
25	Consultations chez le médecin généraliste
25	Consultations chez des spécialistes (ophtalmo, cardiologue, psychiatre, suivi diabète)
12	Suivis hépatite B
8	Autres consultations tabacologue, info tabas
698	Nb d'actes et de consultations

Fin d'année 2021, nous avons rencontré de grandes difficultés pour récupérer les attestations CSS des jeunes arrivées au SAMNA. Cette difficulté est essentiellement liée à une réorganisation des services de la CPAM et notamment de la nouvelle procédure d'obtention de la CSS. Nous avons donc été dans l'obligation afin de poursuivre notre mission de soins d'avancer les frais jusqu'à l'obtention de la CSS. Nous avons pu dans la grande majorité des situations pu collaborer avec nos partenaires de santé (laboratoires, pharmacie, médecin, CDHS) afin de ne pas déboursier et de leur fournir la CSS après coup. La situation s'est améliorée courant d'année 2022. En fin d'année nous avons la quasi-totalité des CSS pour l'ensemble des jeunes accueilli.

LE MNA SAS

La reprise du service en avril 2021 s'est faite à moyen constant. Une éducatrice du SAMNA était alors détachée pour se consacrer au MNA Sas pour 1 ETP.

Au 01/01/2022, nous fonctionnons toujours à moyen constant, en passant de 1 ETP à 0.5 ETP. Les perspectives d'évolution pour 2022 étaient de recruter trois familles solidaires afin de pouvoir accueillir au sein du service MNA Sas jusqu'à 5 jeunes. Pour ce faire, nous avons :

- Réalisé 3 interviews : trois interviews d'une famille solidaire (parents et enfants de la famille) et du jeune MNA accueilli dans cette famille ;
- Réalisé des photos qui ont servi à l'élaboration de la plaquette ;

- Créé et éditée une plaquette de présentation du service MNA Sas ;
- Diffusé par l'intermédiaire du Département notre plaquette dans les Maisons du Rhône ciblées en fonction de leur lieu géographique ;
- Distribué la plaquette dans les centres sociaux, les maisons du terroir, chez certains commerçants, dans les cabinets médicaux partenaires du SAMNA. Les lieux ciblés sont Belleville et les communes alentours, Saint-Jean d'Ardières, Saint-Georges de Reneins, Villefranche sur Saône et les communes alentours (Anse, Arnas...), mais également les villages du Beaujolais, Tarare, Thizy...

Les deux familles solidaires actuelles se sont fait relai de l'information et de la distribution des plaquettes que ce soit en lien avec des activités culturelles (école de musique...), sportives (club de badminton, de hand-ball...), artistiques, associatives et également sur les lieux de travail des familles solidaires.

L'éducatrice en charge du MNA Sas a rencontré à plusieurs reprises une ancienne enseignante qui était présidente de l'association « Les petits cailloux » et très investie auprès du scoutisme, de l'église Sainte-Marie des Vignes, mais également auprès d'horizon parrainage. Le MNA Sas a donc été évoqué lors des différents offices paroissiaux par le biais de cette personne. Par l'intermédiaire de cette personne, nous avons rencontré pour échanger sur le dispositif MNA Sas avec la présidente et les membres de l'association « Horizons parrainage », nous avons également rencontré une avocate, spécialisée dans le droit des étrangers et des familles à Lyon ainsi que des membres de forum Réfugié.

Sur l'Arbresle, nous avons pris contact avec l'association MAFE et participé à une journée sur l'Afrique. Journée festive organisée par cette association où nous nous sommes rendus avec les jeunes du SAMNA sur un dimanche.

Nous avons fin 2022 pris contact avec le CLAP pour organiser une soirée ciné-débat à Tarare. Après la diffusion du film TORI et LOKITA des Frères Dardenne, nous avons échangé avec les personnes présentes dans la salle de cinéma sur le dispositif MNA Sas, nous avons accueilli le témoignage des deux familles solidaires ainsi que les jeunes hébergés.

La diffusion a été réalisée auprès de l'ensemble de nos partenaires directs le Département, CAPSO, SEME, entraide protestante, FJT...

En parallèle, des contacts ont été pris avec le cinéma « Le singulier » à Belleville sur Saône, mais leur programmation était bouclée pour 2022. Nous avons pris contact avec le cinéma « les 400 coups » à Villefranche sur Saône. Lors de cet entretien, il y avait la présence de deux associations cinématographiques. Un projet de diffusion est en cours pour 2023, nous attendons le retour des deux associations. Il nous reste à trouver le film adéquat pour une projection ainsi qu'une date de diffusion.

Pour terminer en cette fin d'année 2022, nous avons écrit un article de journal dans le progrès et nous sommes actuellement en contact avec la radio « My Calade », radio caladoise assez écoutée dans le Beaujolais pour une interview sur le dispositif début 2023.

Malgré ces nombreuses actions et une très forte mobilisation des professionnels, le recrutement de nouvelles familles est très difficile. La crise du Covid a entraîné un repli sur soi, la crise économique actuelle que traverse le pays n'est pas très propice à « un accueil bénévole » compte tenu du coût que cela représente pour les familles.

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Comme annoncé dans le précédent exercice, nous avons débuté l'élaboration et la rédaction de notre projet d'établissement.

Au-delà de la formalisation du projet d'établissement en lui-même, la démarche a pour objectif :

- La traçabilité des processus d'accueil et d'accompagnement
- La structuration des accompagnements sur la base d'une temporalité médiane (en particulier pour les actions de bilans médicaux et scolaires ainsi que l'évaluation de l'autonomie)
- L'harmonisation des pratiques éducatives
- La valorisation de l'expertise acquise par l'établissement
- Le renforcement d'un partenariat avec les structures d'accueil en aval pour une meilleure continuité des parcours

Dans le cadre de ce travail, il a été mis en place un comité de pilotage et un groupe projet en 2021 et poursuivi en début d'année 2022. Cependant, nous n'avons pas réussi atteindre les objectifs souhaités d'écriture et de finalisation du projet d'établissement pour 2022. L'absence de directeur de dispositif depuis mars 2022, la charge de travail liée à l'augmentation du public accueilli ainsi que les différentes absences du personnel (congé maternité, congés parentaux, absences pour longue maladie et absences pour formation) n'ont pas permis d'aboutir à l'écriture du projet. Les temps de réunion n'ont pas pu être mis en place afin d'élaborer collectivement l'écriture du projet d'établissement. ;

Ce travail reprendra en 2023 pour une finalisation courant de l'année

TRAVAILLER EN PARTENARIAT

LE SEAMNA (SERVICE D'ÉVALUATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS NON ACCOMPAGNES)

Le SEAMNA est le service du Conseil Départemental dédié au MNA. Il accompagne tous les MNA du Rhône. C'est le service qui évalue si la personne qui se présente comme un MNA est mineure, étrangère et isolée. C'est le service qui gère le flux et qui place les jeunes dans les différents foyers.

C'est donc le SEAMNA qui décide l'admission d'un jeune au SAMNA et qui décide de sa réorientation dans une autre structure.

Le SEAMNA peut orienter au SAMNA un jeune qui vient d'être évalué mineur, isolé et étranger dans leurs locaux, le placement se fait donc le jour même dans la mesure des places disponibles.

Le SEAMNA peut aussi placer au SAMNA un jeune réorienté par la cellule nationale d'un autre département. Dans ce cas, l'orientation est anticipée et la date d'accueil est programmée à l'avance.

Le SEAMNA est le représentant légal de tous ces jeunes sur le territoire français. Nous leur rendons des comptes, nous les informons de situations notables et nous passons par lui pour toutes demandes spécifiques concernant les jeunes.

Nous sommes en lien étroit avec le SEAMNA.

Toutes les demandes d'admission et de réorientation émanent du SEAMNA. Dès lors, le SAMNA est sollicité dès qu'un mouvement est prévu.

Le Psychologue du SEAMNA en charge de l'accompagnement psychique de tous les jeunes du département vient régulièrement au SAMNA pour voir les jeunes au moins une première fois. Puis, si besoin, il peut voir un jeune plusieurs fois. Il vient en moyenne 2 à 3 fois par mois.⁴

Les travailleuses sociales du SEAMNA se rendent régulièrement au SAMNA afin de rencontrer chaque jeune à son arrivée. Les travailleuses sociales du SEAMNA doivent rendre visite aux jeunes au moins une fois dans le mois de son admission et plus, à la demande du jeune. Lors de cette première visite, elle s'assure de la bonne compréhension du jeune concernant son parcours en France, ces droits, mais également ses obligations. Ce sont elles qui vont suivre le parcours jeune jusqu'à sa majorité.

LES BENEVOLES

Depuis l'ouverture du SAMNA, nous avons la chance d'avoir une équipe de bénévoles motivés, engagés et réguliers. Ces bénévoles interviennent principalement autour de la scolarité. Si en 2019, nous comptons 7 bénévoles, durant l'année 2020, nous n'en comptons plus que 5 puis plus que 3 en fin d'année. La raison principale est la crise du COVID-19, car nos bénévoles sont tous des personnes de plus de 65 ans et sont donc considérés comme personnes vulnérables. Une deuxième raison est que certains bénévoles ont souhaité arrêter leurs interventions au SAMNA pour se consacrer à d'autres activités.

En 2021, nous avons pu prendre appui sur 4 bénévoles. Il en est de même pour 2022 avec une réelle volonté d'augmenter cet effectif afin d'accompagner plus de jeunes sur des temps de scolarisation.

Nous entretenons également un partenariat avec l'association Puce Café qui nous fournit en dons de vêtements, en fournitures et en fonction de nos besoins. En échange de ce partenariat, nous les accompagnons lorsqu'ils organisent leur vide grenier caritatif.

L'ORGANISATION DE SERVICE

LA MUTUALISATION DU SITE

Le SAMNA est installé sur le site de Vernay au même titre que l'internat social Mauchamp.

Si dans les deux premières années d'existence du SAMNA, la volonté associative était une indépendance quasi totale des deux services, depuis le troisième trimestre 2019, avec la réorganisation de sa gouvernance, l'ADPEP 69/ML a souhaité une mutualisation du site de Vernay et s'en est donné les moyens.

En 2021, nous pouvons affirmer que la mutualisation du site de Vernay est maintenant consolidée sur l'utilisation des locaux, les astreintes, la gestion du parc automobile, l'ouvrier d'entretien et le secrétariat.

Fort de la réorganisation des moyens humains intervenants en cuisine, nous avons fait appel à un cabinet (REACTIV) pour travailler sur l'organisation et la production des repas.

Nous nous sommes rendu compte que le passage à un cuisinier et trois Maîtresses de maison reste difficile en pratique. L'absence de cuisinier pour cause de congés ou de maladie a considérablement compliqué l'organisation et la confection des repas pour l'ensemble du site. En fin d'année 2022, le choix a donc été fait de revenir à deux cuisiniers et deux maîtresses de maison pour le SAMNA. La démission d'une maîtresse de maison en fin d'année, nous donne l'opportunité de recruter un deuxième cuisinier. Le recrutement est en cours.

La conjoncture actuelle pèse sur l'ensemble des approvisionnements notamment au niveau des produits alimentaires, mais également sur l'ensemble des achats en consommables et en entretiens des locaux.

Fin 2022, et suite à l'obtention du diplôme RLE de la Technicienne supérieure de l'internat social Mauchamp, il a été décidé de requalifier son poste en cadre 3 niveaux 2, responsable logistique sur l'ensemble du dispositif protection de l'enfance (SAMNA, internat mauchamp ainsi que l'internat Favre Chazière). Les objectifs principaux étant de réduire les coûts en mutualisant davantage les achats et en prospectant de nouveaux fournisseurs.

LES EQUIPEMENTS ET TRAVAUX DU SITE

En 2022, les travaux de rénovation des peintures sur l'ensemble du foyer SAMNA ont été réalisés ainsi que le changement de l'ensemble des visseries du bâtiment collectif conformément au PPI.

Un gros chantier a été réalisé au niveau de la téléphonie et à l'accès internet avec la pose et le raccordement d'une parabole sur l'ensemble du site. À ce jour, nous retrouvons des outils de communication fiable. Toutes les lignes pour l'accès à la fibre ont été prévues durant ces travaux pour une projection future de l'accès à internet via la fibre sur le site.

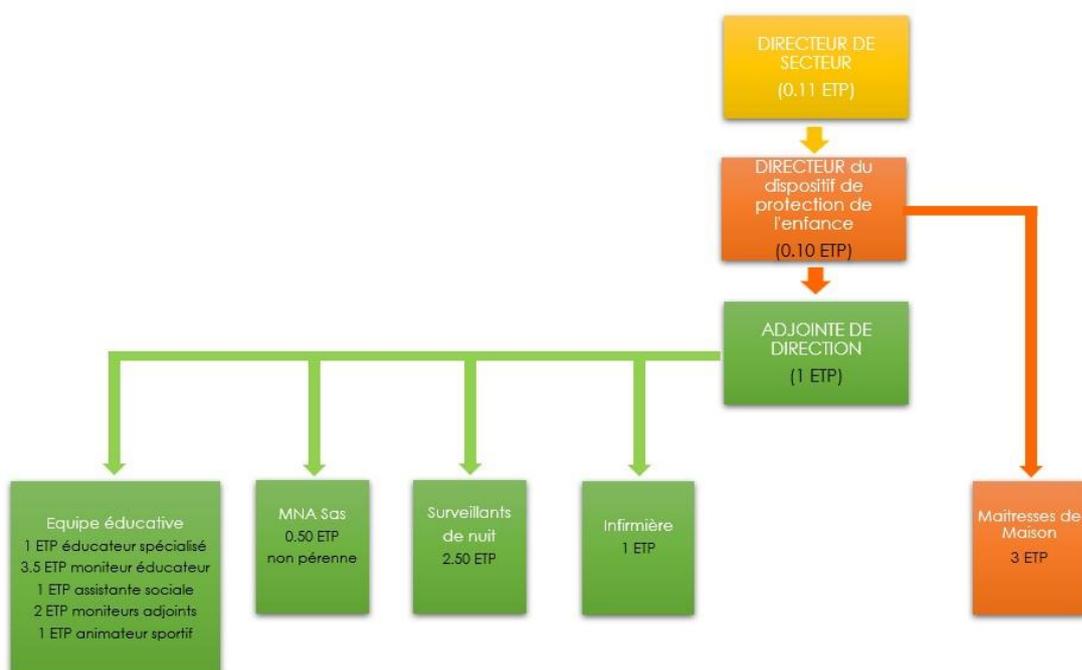
Début 2022 nous avons finalisé la mise en accessibilité de la chambre PMR pour le site.

Nous avons également procédé à l'injection de résine sur le bâtiment du château au niveau de la cuisine centrale. À ce jour des travaux de maçonnerie (pose d'agrafes), reste à programmer pour finaliser l'installation des huisseries.

RESSOURCES HUMAINES

ORGANIGRAMMES

ORGANIGRAMME SAMNA



MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Directeur de dispositif :

Depuis mars 2022, absence du directeur de dispositif protection de l'enfance. Son départ définitif en octobre lance un nouveau recrutement, ce recrutement est toujours en cours. Le service a fonctionné en l'absence du directeur de dispositif. Le directeur de secteur ayant pris le relai avec les deux adjoints de direction.

Surveillant de nuit :

Un surveillant de nuit en longue maladie depuis juin 2022. Un remplacement en CDD pourvoit le poste depuis juin 2022.

Maîtresses de maison et cuisinière :

En 2022, le SAMNA est passé à 3 maîtresses de maison et 1 cuisinière.

Une maîtresse de maison en arrêt maladie pour une opération à partir de Mai 2022 jusqu' à mi-septembre puis en mi-temps thérapeutique jusqu'au 31 décembre.

Une autre Maîtresse de maison a démissionné en août 2022. Elle a été remplacée par un CDD jusqu'en décembre puisqu'il y avait le projet de rebasculer à deux Maîtresses de maison.

Nous avons rencontré de grandes difficultés à recruter durant cette période d'été et nous avons dû solliciter les éducateurs pour l'organisation de la préparation des repas des 30 jeunes.

Éducateurs/Éducatrices :

Un éducateur en longue maladie sur toute l'année 2022. En fonction d'éducateur spécialisé, ce poste a été remplacé en CDD par un poste de moniteur adjoint jusqu'en août 2022 puis par décision, il a été gelé.

Une monitrice éducatrice en congé maternité avec un arrêt anticipé depuis mi-mai 2022. Le remplacement a été réalisé par un CDD jusqu'à la fin de l'année sur la fonction de monitrice éducatrice. La salariée a bénéficié de la subrogation de salaire puisqu'elle avait plus d'un an d'ancienneté.

Une autre monitrice éducatrice en congé maternité sur les mêmes périodes. La salariée a également été remplacée par un CDD jusqu'à la fin de l'année sur la fonction de monitrice éducatrice.

Une démission d'une monitrice adjointe fin juillet avec le recrutement immédiat en CDI d'une monitrice éducatrice.

Une mesure nouvelle à 0.5 ETP sans possibilité de recrutement. Le recrutement s'est avéré infructueux du fait qu'il ne s'agit pas d'un temps plein. Un recrutement a pu être réalisé qu'en septembre 2022, mais en CDD jusqu'au 31 décembre, car la personne ne souhaitait pas de CDI. Nous avons mis fin au contrat au 31 décembre.

Recrutement d'un contrat de professionnalisation en septembre 2022. En formation de moniteur éducateur 1^{re} année.

Une personne en formation de moniteur éducateur 2^e année. Le poste n'a pas été remplacé durant l'absence en formation.

FORMATIONS 2022

Formations réalisées sur 2022	Poste	Périodes de formations	Remplacement durant les regroupements
Moniteur éducateur	CDI	2021 - 2023	Poste non remplacé
Surveillant de nuit	CDI	Nov. 2022 – juin 2023	Poste remplacé
Maîtresse de maison	CDI	2022 - 2023	Poste non remplacé
Moniteur éducateur	Contrat de professionnalisation	2022 - 2024	Poste non remplacé
Analyse de la pratique professionnelle		1 mardi/mois depuis juin 2022	

STAGIAIRES 2022

STAGES 2022	DURÉES	Nb Heures	Gratification
Découverte pôle emploi	Février 2022	151h67	Non
Éducateur spécialisé	Mars 2022 – Mai 2022	280h	Non
Éducateur spécialisé	Octobre 2022 – avril 2023	630h	Gratifié

Malgré ces mouvements, un travail de remobilisation des équipes a émergé. Cette remobilisation concerne aussi bien les équipes éducatives, les surveillants de nuit, l’infirmière, les maîtresses de maison. Il y a davantage de travail de collaboration, de mobilisation des équipes, de communication au sein du groupe.

Depuis juillet 2022, l’ensemble de l’équipe professionnelle (éducateurs, maîtresses de maison, surveillants de nuit et infirmière) a pu bénéficier de l’analyse de la pratique professionnelle à hauteur d’une séance de 1h45 tous les mois.

PERSPECTIVE POUR L'ANNÉE 2023

SAMNA

Plusieurs projets ont vu le jour et notamment l'écriture et la traçabilité de plusieurs procédures et protocoles (protocole piscine, protocole distribution de l'argent de poche, suivi addictologie, protocole médicamenteux). L'élection de jeunes référents, des réunions thématiques avec les jeunes, la traçabilité des réunions éducatives...

Au cours de l'année 2023, notre priorité est la finalisation la rédaction du projet d'établissement ainsi que l'harmonisation des procédures et des protocoles L'écriture des procédures et des protocoles permet de poser les fondements de l'accompagnement proposé et d'harmoniser les pratiques entre les professionnels.

La mise en place de « commissions repas » afin repenser les menus et de mener une réelle réflexion autour de la réduction des coûts.

Un Copil en charge de piloter le nouveau DUERP pour l'internat et le SAMNA en incluant le MNA Sas et le MNA PASS se poursuivra en 2023.

Le déploiement et la généralisation du projet santé numérique au sein de l'association et plus particulièrement pour le dispositif protection de l'enfance permettront la mise en place du dossier unique de l'utilisateur (DUE) au SAMNA. Un groupe de travail sera constitué pour paramétrer le document en fonction des spécificités du service.

Un chargé de mission Mentorat a été recruté par l'association, c'est un appui précieux pour le SAMNA dans sa recherche de nouveaux bénévoles pour l'année 2023. Les perspectives pour 2023 seraient de développer pour le bénévolat au sein du SAMNA afin de proposer aux jeunes différentes activités et renforcer le soutien scolaire sur site. Le service souhaiterait également pour 2023 accueillir des jeunes en services civiques et augmenter sa capacité d'accueil de stagiaires.

De plus, au vu des besoins d'accompagnement des 30 jeunes sur site, le SAMNA souhaiterait pouvoir accueillir 3 contrats de professionnalisation. Cette démarche représente un levier à l'emploi et à la qualification sur le secteur.

Pour 2023, plusieurs formations sont aux programmes comme notamment :

- Une formation tuteur de proximité pour un professionnel en CDI
- Finalisation en juin 2023 du diplôme de moniteur éducateur pour un professionnel en CDI
- Poursuite du contrat de professionnalisation
- Poursuite de l'analyse de la pratique
- Formations collectives auprès de Forum réfugié
- Formation gestes de 1^{er} secours PSC1
- -Formation manipulations des extincteurs
-

Sur le plan des travaux :

Les huisseries du bâtiment administratif seront changées en cours d'année.

Nous continuons à travailler sur la mise en œuvre de solution permettant des économies d'énergie et notamment par des travaux d'isolation. Une réflexion plus large va être conduite sur le mode de chauffage de l'ensemble des bâtiments du site.

MNA SAS

D'ici la fin de l'année 2023, un jeune devient majeur et va donc quitter sa famille solidaire. Cette dernière ne va pas poursuivre dans l'immédiat avec un autre jeune. Il devient donc essentiel de développer le dispositif. Les perspectives pour 2023 vont donc être de poursuivre notre communication par l'intermédiaire de

- L'interview auprès de la radio locale My CALADE ;
- De réaliser une nouvelle projection cinématographique à Belleville (le singulier) et à Villefranche (les 400 coups) ;
- Reprendre contact avec les différentes associations (MAFE, Horizons parrainage) et prospecter davantage dans les différents offices paroissiaux.
- La majorité des personnes rencontrées au cours du démarchage accueille le projet de façon très positive. Les personnes se renseignent sur le dispositif, sur les conditions d'accueil, mais personne ne donne suite.
- Lors de la participation à la journée sur l'Afrique, organisée par l'association MAFE, l'échange avec de nombreuses personnes présentes a été extrêmement enthousiaste, mais encore une fois cela n'a pas permis de nouveaux recrutements de familles.
- Il nous semble indispensable de créer des événements, d'alimenter la page dédiée au service MNA Sas sur notre site des PEP69, d'être visible sur les réseaux de façon informative et de mettre en place une campagne d'information au même titre que cela existe par le biais du département pour les familles d'accueil.

Nous restons convaincus que nous devons intensifier notre travail de collaboration avec les MDR du département afin de développer ce service et de recruter d'autres familles.

CONCLUSION

Le site de Vernay occupe une place significative au sein du dispositif protection de l'enfance de l'association des PEP 69/ML. Nous devons toutefois relever la grande fragilité de maintenir ce site en activité.

Cette fragilité est d'abord économique en lien avec les surcoûts liés à l'isolement : transport, énergie, alimentation...

Cette fragilité est également humaine avec une équipe qui est sous-dimensionnée par rapport aux missions qui lui sont confiées. Elle est mise à l'épreuve par la nature même de ces missions, qui demande de la souplesse au quotidien de l'adaptabilité permanente et un investissement émotionnel continu. De plus, le recrutement est un défi de tous les jours.

Nous l'avons vu cette année a été dense après deux années Covid où les équipes ont su gérer cette pandémie. La reprise d'une activité particulièrement forte en 2022 avec une file active en nette augmentation et des durées de séjours qui s'allongent a été éprouvante.

Les jeunes se sentent « prisonniers », « enfermer » au SAMNA faute d'être autonomes dans les déplacements. Le manque de moyens humains et financiers ne permet pas de pallier l'isolement du site et génère beaucoup de tension chez les jeunes. Là aussi, les équipes font face. Le taux d'encadrement moyen sur l'année est d'une personne le matin et de deux personnes l'après-midi. Le week-end, nous essayons, quand cela est possible, d'augmenter le taux d'encadrement pour faire des sorties à l'extérieur. Ces sorties sont une soupape indispensable pour les jeunes.

La sécurité, du personnel comme des usagers, est une préoccupation permanente sur le site pour l'association.

Si le recours à des bénévoles, des stagiaires peut permettre de soulager les équipes cela ne peut être en aucun cas être une solution à notre manque d'encadrement.

Au cours de ces dernières années, le projet du SAMNA s'est étoffé avec la montée en puissance du MNA Pass et l'arrivée du MNA Sas. Les équipes, grâce à la formation et l'analyse de la pratique poursuivent leurs montées en compétences et se stabilisent. Elles apportent un service rendu de qualité à l'ensemble des jeunes que nous accueillons sur le site.

La solidarité est une valeur fondatrice de l'association des PEP 69/ML. Cette solidarité n'est pas un vain mot au SAMNA, elle est mise en œuvre au quotidien par les équipes. Cette solidarité qui dépasse bien souvent le cadre strictement professionnel.